

Contribution

Nouveaux mécanismes de suivi des élus

Table des matières

Introduction.....	2
I - Missions et enjeux du suivi des élus	3
1. Un poste fonctionnel essentiel à toute organisation étudiante	3
2. De nombreuses limites à franchir pour être efficient	3
3. Comment trouver de nouveaux moyens d'accompagnement des élus ?.....	4
II – Les Vice-Présidents Etudiants	5
1. Des thématiques de niche et innovantes à approfondir	5
2. Développement des relations institutionnelles dans l'établissement.....	5
3. Les actions terrain : couplage de la représentation par du projet.....	6
III – Les élus UFR.....	7
1. La gestion managériale par équipes d'élus.....	7
2. L'accompagnement par des cercles de spécialisation thématiques.....	7
3. Assistance juridique et bulletins de veille	8
IV – Les élus CROUS.....	10
1. Montage de liste et équilibre de représentation	10
2. Refonte de son corpus de positions CROUS.....	11
3. Mise en place d'une stratégie d'accompagnement spécifique	12
V – Les élus nationaux.....	13
1. La CNERA : une nouvelle instance de représentation à l'ARES.....	13
2. Faire des élus nationaux des personnes ressource pour sa fédération	14
3. Renforcement des liens entre les élus locaux et nationaux.....	14
4. Une meilleure implication au sein des politiques de représentation de la FAGE.....	15



Introduction

Depuis maintenant plusieurs années, l'ARES a à cœur de faire de sa politique d'accompagnement des élus un de ses sujets d'expertise. D'une part pour répondre à son but de garantir la représentativité de toutes et tous les étudiants en sciences sociales notamment par les instances démocratiques, mais également afin de toujours se réinventer et de développer toujours davantage son corpus de positions au plus proche du terrain.

C'est pourquoi, forte de nombreuses expérimentations, projets, innovations en matière d'accompagnement et de suivi des élus, l'ARES souhaite aujourd'hui contribuer à l'élaboration d'une politique de suivi des élus innovante et entreprenante. Le développement de notre réseau d'élus au fil des années, au même titre que notre réseau associatif nous impose de nous questionner sur nos méthodes et les outils que nous avons à notre disposition pour accomplir notre mission d'accompagnement des élus.

En tant qu'organisation étudiante, ces propositions sont formulées et expliquées afin de permettre à tout responsable associatif de développer de nouvelles manières de percevoir l'accompagnement des élus. Il est en effet préférable de comprendre les raisons qui ont poussé au choix d'un outil plutôt que de simplement en apprendre l'utilisation. C'est tout l'objet de cette contribution, qui constitue un catalogue de thématiques variées en matière d'accompagnement des élus, chacune déclinées en un éventail de propositions de nouvelles méthodes de travail.

Loin de constituer une solution miracle, cette contribution doit pouvoir représenter un point d'appui à l'élaboration de nos politiques d'accompagnement de toutes et tous les élus étudiants de demain pour nous, organisations étudiantes.

I - Missions et enjeux du suivi des élus

1. Un poste fonctionnel essentiel à toute organisation étudiante

Au sein d'une organisation étudiante, les personnes en charge du suivi ou de l'accompagnement des élus ont un rôle prépondérant dans la vie de leur structure. Véritable plaque tournante d'informations et de travaux au service des élus étudiants et des autres acteurs de la fédération, une organisation méthodique est nécessaire pour être responsable de ces missions.

Comme beaucoup d'autres postes dits « fonctionnels », il existe depuis de nombreuses années et est ancré dans les mœurs de fonctionnement et de constitution d'équipes au sein des fédérations étudiantes. Une personne en charge du suivi et de l'accompagnement des élus doit pouvoir apporter une stabilité, un cadre global et équitable aux mandats des élus, qui sont pourtant pluriels dans leurs attributions et se juxtaposant dans des temporalités différentes.

Les élus ont toutes et tous des besoins spécifiques, uniques, dépendant d'un ensemble de conditions que la personne en charge de leur accompagnement doit connaître. De la capacité d'adaptation et de proposition de solutions dédiées de la personne en charge du poste dépend la qualité du mandat qu'accompliront les élus étudiants, quels qu'ils soient. En l'espèce, il est donc essentiel de se questionner sur les contraintes et points de blocage qui peuvent empêcher la bonne réalisation de ces missions afin de les dépasser.

2. De nombreuses limites à franchir pour être efficient

Ce poste doit apporter stabilité et cohérence au fonctionnement de la structure au fil des mandats, mais les méthodes d'accompagnement des élus doivent cependant être amenées à évoluer et être adaptées selon la structure, son fonctionnement, ses membres et ses besoins. Bien évidemment, adapter son fonctionnement aux besoins d'une masse d'individus hétérogène et aux attentes différentes est un exercice compliqué pour une seule personne.

Il s'agit là d'un paradoxe dans le développement du poste : meilleur sera l'accompagnement proposé par une personne pour les élus, plus le nombre d'élus souhaitant être accompagnés sera grandissant ; cependant l'augmentation de la quantité d'élus à accompagner pour la fédération ralentit sa capacité d'innovation dans les moyens mis en œuvre et ne permet pas d'avoir une approche dont la qualité reste équivalente et significative au fil du temps.

On peut vulgariser cette problématique de la manière suivante : au mieux les élus seront accompagnés, au plus la personne en charge du suivi des élus dans la fédération aura de difficultés à les accompagner efficacement. L'ouverture à de nouveaux profils d'élus, l'augmentation du nombre d'élus accompagnés et les travaux sur des sujets toujours plus techniques sont donc limités, freinés. De nouveaux moyens, efficaces et adaptés aux réalités du terrain doivent être recherchés pour franchir ce plafond de verre.

3. Comment trouver de nouveaux moyens d'accompagnement des élus ?

Réinventer ses méthodes d'accompagnement des élus nécessite en premier lieu une compréhension des forces et des faiblesses de la fédération. Toutes les structures sont différentes, et ce qui peut sembler vital pour l'une peut représenter un non-sens pour une autre. Loin d'être un problème, cet état de fait doit simplement être connu avant d'entamer tout travail de réflexion et de questionnement de ses pratiques. Certains indicateurs sur le réseau d'élus de la structure ont une importance toute particulière dans cet exercice d'analyse interne :

- La taille du réseau de manière générale (combien de personnes et d'équipes ?)
- La répartition géographique des équipes (au sein de quels territoires ou composantes les élus de la fédération ont-ils des mandats ?)
- Les actualités de représentation propres à la fédération, locales et nationales
- Les profils des élus, leurs volontés de montée en compétence et leurs responsabilités au sein de leurs équipes
- Son évolution dans le temps, au fil des mandats

Une fois les données établies et synthétisées, elles doivent être analysées pour s'interroger sur le mode de fonctionnement de la fédération et apporter des solutions qui correspondent à chacune des problématiques relevées. Les nouveaux mécanismes en découleront et devront être expérimentés sur des cycles d'au moins 2 ans, correspondant à la durée moyenne d'un mandat d'élus étudiant.

II – Les Vice-Présidents Etudiants

Membres de l'équipe de gouvernance de leur établissement d'enseignement supérieur ou de leur CROUS, les Vice-Présidents Etudiants (VPE) sont élus par leurs pairs pour s'impliquer davantage dans leur mandat d'élu. Les VPE peuvent être amenés à présider certaines commissions, animer des groupes de travail et prennent part aux décisions politiques de leur établissement ou leur CROUS, au même titre que les autres Vice-Présidents. Ils sont souvent amenés à assurer des missions de coordination et management de tous les élus étudiants de leur structure.

1. Des thématiques de niche et innovantes à approfondir

De par les spécificités propres à son établissement, le VPE est amené à travailler sur de nombreux sujets précis, parfois inconnus des actualités nationales, qui sont pourtant très porteurs. Avec la spécialisation thématique grandissante des Universités, les équipes de gouvernance sont d'autant plus amenées à porter des sujets pluriannuels pour développer l'établissement. Les politiques de formation, de recherche et d'insertion professionnelle sont des terrains propices au portage de ces actions (universités européennes, projet mistral, CPO, investissements)

Non seulement le VPE peut être une ressource pour mieux comprendre les sujets de niche portés sur les territoires, mais connaître leurs problématiques est aussi nécessaire pour être en mesure de leur apporter documentation, formation et données nationales ou extraterritoriales pour mieux appréhender leurs sujets locaux.

2. Développement des relations institutionnelles dans l'établissement

Une organisation étudiante a pour but de représenter les étudiants de son champ de compétence, qu'il soit territorial, filériste ou thématique. Par essence elle n'a pas vocation à être irrémédiablement liée à un acteur institutionnel ou un autre. A cet égard, l'équilibre entre implication et détachement de certaines politiques de gouvernance peut être dur à trouver. Il est en ce sens important de pouvoir travailler conjointement avec un vice-président étudiant, dont la fonction lui permet ce rôle de clé de voûte de travail commun et réciproque avec l'établissement, sans pour autant engager la fédération au-delà de ses prérogatives.

Les équipes de gouvernance et de direction des établissements étant chargées de faire fonctionner l'établissement, elles n'ont souvent que peu de temps à consacrer à la compréhension de tous les enjeux politiques de la fédération, ainsi que des attentes des étudiants. Le VPE peut permettre, de par sa polyvalence, à créer du dialogue et des espaces de travail entre étudiants et institutionnels.



3. Les actions terrain : couplage de la représentation par du projet

Si l'idéologie, le portage de positions et de valeurs, sont si importantes, elles ne peuvent prendre toute leur envergure sans être accompagnées par de l'organisation de projets. C'est dans l'ADN de la représentation étudiante que de montrer les effets de nos actions afin de montrer leur importance pour les étudiants.

Seulement, les moyens manquent parfois pour donner toute l'ambition que nous souhaitons à nos actions d'éducation populaire sur les campus. Qu'ils soient financiers, logistiques ou humains, leur accessibilité n'est pas toujours aisée pour le public étudiant. C'est le rôle de l'Université, notamment par le biais de son VPE d'accompagner à la réalisation de projets par les étudiants, quels qu'ils soient, tant qu'ils répondent aux valeurs communes portées par nos instances (Durabilité, aide sociale, sport, culture, international, recherche, formation, entrepreneuriat, etc.)

C'est en portant des positions avec des mots et avec des actes que les élus seront dans les meilleures dispositions possibles pour obtenir des victoires aux côtés de leur fédération.

III – Les élus UFR

Au sein des Universités, les élus aux conseils de composante ou d'Unité de Formation et de Recherche (UFR) sont les représentants étudiants les plus proches des problématiques quotidiennes des étudiants. Elus au sein du cercle restreint de la composante, ils représentent l'ensemble des promotions de la composante et défendent leurs intérêts en respectant les prérogatives de la composante : vote des maquettes de formation, des budgets, élaboration des politiques de recherche et internationales, etc. Ces sujets impactent directement les étudiants représentés, et ont parfois de grandes conséquences sur certaines décisions votées ensuite en conseils centraux.

1. La gestion managériale par équipes d'élus

La multiplicité des élus UFR complexifie la capacité d'accompagnement par la fédération. En effet, l'équilibre de charge de travail est mécaniquement altéré si une seule personne dans le bureau de la fédération reste en charge du suivi et de l'accompagnement de plusieurs dizaines d'équipes d'élus UFR. Ce risque est d'autant plus amplifié lorsque la fédération a pour habitude de s'investir dans les élections UFR ou si l'établissement offre une place importante à la représentativité étudiante. Certains collègues usagers de conseils de composantes comportent parfois jusqu'à 8 sièges pour les étudiants !

Même si les élus sont plus nombreux, ils ont toujours besoin d'accompagnement personnalisé même si la charge de travail est considérablement alourdie pour la personne en charge du suivi des élus. Les problématiques sont d'autant plus différentes d'une composante à une autre, et accompagner les élus UFR d'un seul bloc comme les élus CROUS et centraux est plus complexe. Une des solutions permettant d'alléger cette charge de travail consiste à trouver un « entre deux » : regrouper et définir une stratégie d'accompagnement et de formations par équipes d'élus UFR. En effet, les élus UFR ont souvent pour habitude de travailler ensemble de la préparation de conseils à leur compte rendu car ils étudient sur le même campus, dans la même filière, voire dans la même promotion. Ils seront ainsi plus aisément sensibles aux mêmes besoins de formation et intéressés par les mêmes sujets académiques.

Cet accompagnement par équipes peut commencer à se faire par un moyen simple : la création par la fédération d'une mailing dédiée par équipe d'élus UFR accompagnée. Ainsi, lorsque la fédération enverra des informations thématiques ciblées, des newsletters ou souhaitera alerter certaines équipes sur des sujets concernant des composantes très précises, elle pourra plus facilement créer des « cercles de spécialisation » pour les élus.

2. L'accompagnement par des cercles de spécialisation thématiques

Les cercles de spécialisation ont été mis en place par l'ARES pour répondre à un besoin grandissant d'accompagner de manière toujours plus poussée les personnes en charge de sujets spécifiques au sein de leur association. Ils permettent, par le biais de temps de formation, de canaux d'échange en continu, ou d'espaces de travail dédiés, d'échanger et de s'exercer sur des sujets spécialisés qui rassemblent toutes celles et ceux qui souhaitent s'y intéresser. Ainsi, tout équipe d'élus UFR peut être vue comme

une entité unique qui peut être accompagnée à la manière d'un cercle thématique particulier. Les formations, les outils mis à disposition, les personnes ressources de la fédération qui interagiront avec l'équipe seront dédiés à un accompagnement personnalisé.

Ce travail de construction de l'accompagnement des élus par une politique de formation continue ambitieuse peut toujours aller au-delà, évoluer, progresser. C'est dans optique que l'ARES a souhaité mettre en place de nouveaux moyens pour répondre à cet enjeu.

3. Assistance juridique et bulletins de veille

Bien au-delà de simplement siéger en conseil, le travail d'un élu réside avant tout dans ses missions de compréhension de l'écosystème institutionnel, juridique, politique qui l'entoure. Or, comme toute responsabilité, elle s'apprend avec le temps. Un mandat d'élu étudiant ne dure que 2 ans et le temps d'apprentissage d'une gymnastique intellectuelle si exigeante peut être long : c'est le rôle des fédérations d'accompagner les élus dans l'accomplissement de leurs missions et de s'y épanouir.

S'il est compliqué pour un élu étudiant d'avoir du recul et un œil avisé sur l'ensemble des sujets d'enseignement supérieur qui vont l'intéresser dans le cadre de son mandat, la personne en charge du suivi des élus dans la fédération peut l'avoir. En effet, cette dernière aura davantage de facilités à connaître les rouages et actualités des conseils à tous les niveaux et sur tout le territoire car elle accompagne déjà au quotidien ses élus et connaît leurs problématiques.

Afin de faciliter la prise d'information, le traitement des documents, tout en permettant une meilleure centralisation des travaux, l'ARES a mis en place un système d'assistance juridique aux élus : HERA (Hotline des Elus du Réseau de l'ARES ; hera@fede-ares.org). L'objectif est double :

- tout d'abord, permettre aux élus d'avoir une adresse de contact unique et accessible qui leur permet de solliciter le Bureau National de l'ARES afin d'obtenir une assistance technique s'ils en ressentent le besoin ;
- faciliter le travail de récupération, de traitement, d'archivage des documents ressources de conseils (ODJ, documents préparatoires, CR) par la personne en charge du suivi des élus

Cette assistance juridique, utilisée de façon partagée et collaborative pour assurer une meilleure fluidité dans l'accompagnement continu des élus, permet de produire un autre outil innovant qui s'inscrit dans la même logique : les bulletins de veille.

Pour démocratiser l'assistance juridique HERA et pousser les élus à s'en saisir davantage, le Bureau National de l'ARES se charge, chaque début de mois, de produire un bulletin de veille aux élus. Ce document, d'une dizaine ou d'une vingtaine de pages selon l'actualité, est alimenté de toutes les actualités rencontrées le mois précédent : conseils nationaux, locaux, CROUS, universitaires, etc. Ces données, organisées, synthétisées et vulgarisées pour permettre une compréhension par toutes et tous les élus, peuvent être alimentées par les informations recueillies via l'assistance juridique HERA sur le mois précédent. Il sera toujours plaisant pour des élus locaux de constater que les problématiques ou sujets qu'ils ont su faire parvenir à leur fédération ont été reçus avec considération en faisant partie des ressources alimentant un travail de formation continu.



Les bulletins de veille HERA ont été très bien accueillis par les élus du réseau de l'ARES dès leur mise en place : ils permettent également aux élus de garder une bibliographie de formation sur des sujets d'actualité de l'ESR qui peuvent être amenés à évoluer. Ils peuvent être considérés comme des fiches techniques à part entière, simplement rédigées sous une autre forme.

IV – Les élus CROUS

Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) sont des structures publiques dépendantes de l'Etat et coordonnées par une instance nationale, le CNOUS. Au sein de chaque CROUS, 7 sièges sont dédiés aux représentants étudiants de toute leur académie. Les CROUS gèrent des sujets d'affaires sociales sans distinguer les étudiants selon leur filière d'études, étant des structures à part des établissements d'enseignement supérieur.

I. Montage de liste et équilibre de représentation

Les représentants étudiants au CROUS, à la différence de ceux dans les Universités, n'ont pas vocation à être rattachés à un établissement d'enseignement supérieur du territoire plus qu'un autre. Toutes et tous les étudiants dépendent en effet du CROUS, quel que soit leur établissement, leur filière ou leur situation personnelle. Les BTS, les classes préparatoires et même les écoles privées y sont usagers et sont à ce titre légitimes à être élus au sein du conseil d'administration pour s'inclure dans les politiques étudiantes sociales. Il est donc important pour la fédération de ne pas occulter ces publics mais au contraire de les comprendre pour mieux les intégrer à sa politique de représentation, au même titre que les étudiants universitaires. Ce travail permet une réelle approche pluridisciplinaire du milieu étudiant, avec une composition la plus représentative possible des listes candidates aux élections CROUS.

Si les fédérations territoriales ont à charge d'assurer une constitution de listes et de programmes correspondantes aux attentes de leur zone d'implantation, les fédérations de filière ont également un rôle clé à jouer, bien que leurs enjeux soient différents. Leurs positions, engagements et objectifs propres sont issus d'enjeux propres aux étudiants de leur filière, sur des domaines d'études propres. Or, ce sujet n'est pas central dans les travaux d'un élu étudiant au CROUS : il faut donc que les fédérations de filière soient en capacité d'avoir une place dans ce débat et répondre aux enjeux du CROUS tout en se servant de leur expertise sur certains sujets de recherche.

Ainsi, chaque fédération doit pouvoir être en capacité d'amener des sujets techniques et d'actualité sur la rédaction des professions de foi et les propositions faites aux étudiants en période électorale. Que ce soit pour les fédérations territoriales sur des problématiques dépendantes des moyens et infrastructures locales, ou bien les fédérations de filière sur des sujets liés aux politiques de logement ou d'insertion professionnelle de certains publics étudiants spécifiques, toutes ont une pierre à apporter à l'édifice. De la même manière, les futurs élus devront défendre les intérêts de toutes et tous les usagers du CROUS, loin des dogmes corporatistes uniquement filieristes, tout comme il est nécessaire de représenter l'ensemble des territoires, qu'ils soient plutôt isolés ou très accessibles.

2. Refonte de son corpus de positions CROUS

Les CROUS ont un mode de fonctionnement nettement moins sujet à des restructurations profondes comme cela peut souvent être le cas pour les établissements d'enseignement supérieur, davantage soumis à des méthodes de gouvernance qui leurs sont propres. Il est un dénominateur commun à tous les sujets afférents aux CROUS : leurs « 7 missions ». Toutes essentielles, elles permettent de garder un cap, une direction commune et de n'occulter aucune cause étudiante que nous sommes en capacité de défendre grâce à notre politique de représentation au sein du CROUS. Une fédération étudiante, dans la construction de son programme, doit ainsi porter un intérêt tout particulier aux réponses qu'elle propose sur chacune des thématiques suivantes aux étudiantes et étudiants qu'elle représente :

- Restauration
- Logement
- Insertion Professionnelle
- Bourses
- International
- Culture
- Action sociale et santé

Il faut cependant veiller à toujours distinguer les positions historiques de la structure, qui doivent être connues et portées jusqu'à ce qu'une victoire soit obtenue ou qu'elles soient remises en question ; et les nouvelles, qui doivent être innovantes et proposer une approche différente. Les fédérations territoriales et de filière ont tout intérêt à travailler en complémentarité pour ne pas faire de leurs fers de lance les uniques positions historiques de leur structure, qui sont davantage partagées par toutes et tous.

Dans une optique de refondre et réinventer nos positions pour représenter les étudiantes et étudiants au sein des CROUS, de nouvelles positions répondant à des problématiques émergentes doivent être pensées. L'ARES a par exemple pu se spécialiser sur certains sujets liés à des questions de logement, de mobilité et d'insertion professionnelle via son travail avec des partenaires comme Home in Love. Forts de cette expérience, des positions pour améliorer l'accès au logement pour les alternants peuvent être créées pour distiller une nouvelle vision politique au sein des CROUS.

Des sujets de niche comme la durabilité, l'inclusivité ou la mobilité n'ont pas toujours été centraux dans le monde de la représentation étudiante, et les CROUS n'y font pas exception. Les périodes électorales dans ces conseils étant moins fréquentes, réinventer son positionnement pour l'actualiser est un exercice moins naturel. C'est pourquoi, au-delà des 7 missions du CROUS que nous connaissons, s'emparer de ces sujets transversaux est une étape cruciale. Comment rendre nos CROUS plus durables en tous points, que ce soit dans l'offre de restauration, la rénovation des logements, les actions culturelles mises en place ? Que pouvons-nous mettre en place pour faire des CROUS des structures toujours plus ouvertes et accessibles où chacun peut se sentir inclus ? Ces questions doivent être débattues par chaque fédération, association, élu, étudiant afin d'y apporter des réponses pérennes et structurantes pour les jeunes.

3. Mise en place d'une stratégie d'accompagnement spécifique

Une fois la période électorale passée, le travail de refonte de sa stratégie de représentation au sein des CROUS ne fait que commencer. Si les équilibres de représentation sont tenus et que les corpus de positions ont été réactualisés sans qu'un travail dédié à l'accompagnement personnalisé des élus étudiants soit mené, cette stratégie n'a que peu de chances d'être concluante sur la durée.

Pour ce faire, l'identification des besoins spécifiques des usagers, élus et institutionnels du territoire est une première étape clé pour définir les moyens qui seront mis en œuvre. Ce travail de consultation et d'échange pour tracer la feuille de route du mandat peut passer par la sollicitation de certains acteurs clés, parfois peu connus du grand public. Les élus en conseil de vie en résidence (CVR), les étudiants référents de résidences CROUS ou même la Vice-Présidence Etudiante du CROUS sont autant de personnes ressources qui connaissent les spécificités de leur structure, les sujets d'actualité et les projets en cours.

Les moyens à disposition des élus doivent également être clairement identifiés. Le fonctionnement des commissions spécialisée et les moyens dédiés comme l'attribution de l'enveloppe budgétaire de la CVEC constitue par exemple un levier d'action à fort potentiel pour que les élus étudiants puissent porter des projets d'ampleur. De la même manière, il faut être attentif à un éventuel découpage spécifique du CROUS, qui peut parfois avoir des méthodes de gouvernance différentes selon la disposition géographique et académique du territoire. Certains CROUS sont par exemple « sectorisés » comme celui de Nice-Toulon : s'il s'agit de la même entité qui régit les politiques locales, une attribution particulière des sièges est imposée (sur 7 sièges, 5 sont d'office attribués aux élus de Nice et 2 à Toulon). D'autres CROUS ont un fonctionnement plus ouvert dans leurs méthodes d'administration, et ces spécificités doivent être connues pour accompagner au mieux les élus.

Le travail de veille et d'identification du contexte local étant réalisé, il revient à la fédération de définir en concertation avec les équipes d'élus les projets qui souhaitent être portés en définissant les objectifs attendus et quels moyens sont utilisés pour les accomplir. Si un projet de création d'un nouveau point de restauration étudiante est mené, la personne en charge du suivi des élus doit accompagner les élus dans leur prise de décision sur les fonds qui seront demandés, les publics ciblés et la stratégie institutionnels à mettre en place. Les élus devront par la suite être accompagnés à chaque étape de la réalisation du projet, même s'il prend plusieurs années à voir le jour. De l'aide à la préparation de rendez-vous, la constitution de dossiers de présentation, l'organisation de formations dédiées : tout doit être mis en œuvre pour que les élus comprennent la stratégie qui leur est proposée en étant impliqués dans sa réalisation.

V – Les élus nationaux

Tous les deux ans, au même titre que pour les élections locales, sont organisées des élections nationales au sein de l'enseignement supérieur français. En tant qu'organisations étudiantes, deux se distinguent par leurs enjeux : les élections au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) et au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER). Les représentants étudiants au sein de ces conseils doivent être élus respectivement soit au sein d'un CROUS, soit au sein d'un établissement d'enseignement supérieur selon des conditions particulières. Ce sont les élections des représentants à ces conseils qui permettent de déterminer juridiquement quelles organisations sont considérées de droit comme représentatives des étudiants en France.

I. La CNERA : une nouvelle instance de représentation à l'ARES

Depuis plusieurs années, certaines associations et fédérations étudiantes locales ont mis en œuvre des moyens d'intégrer les élus étudiants de manière plus directe dans l'administration de leur structure. La création de « collèges élus » au sein des organes délibératifs des fédérations fait partie de ces projets, permettant aux représentants étudiants de s'impliquer dans le processus démocratique de leur structure.

L'ARES, forte de sa volonté d'accompagner toujours mieux les élus étudiants, s'est longtemps interrogée sur la manière dont elle pourrait s'emparer de cette question, tout en créant un modèle qui lui soit propre. En effet, si la création d'un « collège élu » peut sembler être la solution idéale pour accomplir cet objectif, la réalité peut être tout autre. A de nombreux égards, la création d'un tel mode de fonctionnement a inévitablement des conséquences sur le fonctionnement de la structure, qu'il convient de ne pas dénaturer non plus. Il était donc nécessaire de consulter, de se questionner, de dialoguer aux côtés d'autres fédérations territoriales et de filière sur ce qui a pu être mis en place au sein de leurs structures et pourquoi.

En comprenant les raisons qui ont poussé certaines fédérations à s'emparer de cette question, les difficultés rencontrées et les bilans qu'elles tirent de ces actions, l'ARES a pu, petit à petit, concevoir son propre mode d'intégration des élus à son fonctionnement. Ce travail, mené pendant plusieurs mandats à travers plusieurs étapes clés atteint aujourd'hui une étape clé de son aboutissement. L'expérimentation du système d'élus référents et fiches dialogue en 2018 puis son officialisation en 2019, en passant par la création du système d'assistance juridique et de bulletins de veille HERA amènent, au cours du mandat 2020-2021 à la conception d'une nouvelle instance : la Commission Nationale des Elus du Réseau de l'ARES. La fiche technique produite par l'ARES sur son système RFD permet de mieux comprendre l'essence de la genèse de la CNERA d'un point de vue historique pour la structure.

La CNERA a pour buts :

- De constituer un espace d'échange, de dialogue et de travail pour les étudiants souhaitant s'impliquer dans la politique de représentation de l'ARES



- De permettre au Bureau National de l'ARES et aux autres membres de la fédération d'échanger sur les actualités et réformes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- D'apporter un partage d'expertise, de connaissances et de compétences sur les sujets de représentation étudiante aux autres organes de l'ARES
- De former, accompagner et dialoguer avec les élus étudiants du réseau de l'ARES durant leur mandat, quelle que soit la durée ou la nature de ce dernier

Au-delà de constituer un « collège élus » les intégrant directement dans l'administration de la structure, l'essence de cette nouvel organe est davantage de donner une vraie place aux élus, où toute leur compétence n'aurait pas à être justifiée par un droit de vote mais une vraie considération pour leur expertise technique, au service de l'administration de l'ARES. Pour autant, la CNERA vise à être intégré statutairement au fonctionnement de l'ARES en portant une attention particulière aux liens hiérarchiques et fonctionnels entre celle-ci et les autres organes de la fédération.

2. Faire des élus nationaux des personnes ressource pour sa fédération

N'étant pas un organe délibératif et décisionnaire au sein de l'ARES, un des objectifs de la CNERA est de mettre à disposition des élus étudiants un espace de travail et de dialogue permettant une expertise technique et une mise en compétence de toutes et tous. Le Bureau National de l'ARES, au même titre que les formateurs ou certaines personnalités qualifiées sont amenés à intervenir au cours des séances de la CNERA pour présenter des points d'actualité, animer des temps de travail ou consulter les élus. A ce titre, les élus nationaux au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) et au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) peuvent être des personnes ressource pour prendre part à la politique d'accompagnement des élus de la fédération. Ils ont bien souvent de grandes connaissances et compétences sur des sujets de pointe parfois inaccessibles à la plupart des étudiants grâce à leur présence dans des conseils nationaux où les grandes orientations de l'enseignement supérieur et de la recherche sont débattues puis votées.

Ces élus nationaux sont eux-mêmes des formateurs, des cadres associatifs pour notre réseau : ces missions, cumulées à leurs mandats d'élus passés ou présents, permettent de donner davantage de moyens d'action pour la personne en charge du suivi des élus dans la fédération. Cette dernière doit donc être en capacité de se saisir de cette opportunité d'être ambitieuse dans sa politique d'accompagnement et de formation des élus.

3. Renforcement des liens entre les élus locaux et nationaux

Dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, toutes les mesures, lois et dispositions prises sont décidées à travers une navette décisionnelle bien définie. Les groupes de travail et commissions locales aboutissent à des projets qui sont ensuite approuvés par des plus hautes instances, allant jusqu'à l'échelle nationale. Un des exemples les plus concrets est celui des dossiers d'accréditation des universités, approuvés par les organes du Ministère pour des cycles de plusieurs années. Ce sujet est dense, issu de plusieurs mois de travail pour les équipes de gouvernance et sont



travaillés dès les conseils de composante pour identifier les besoins les plus proches du terrain, avant d'être synthétisés, recompilés dans des rapports présentés en conseils centraux puis en CNESER. Le temps qui s'écoule, la multiplicité des acteurs travaillant sur le sujet, et la diversité des enjeux auxquels ils font répondre sont autant de facteurs qui font que la navette d'information est parfois longue et dure à intercepter entre le local et le national.

L'élu national travaillant une grande réforme programmée par le Ministère à l'ordre du jour d'un conseil a d'autant plus besoin de connaître le détail de la construction du texte en se renseignant auprès des acteurs qui l'ont travaillé dès ses prémices. La CNERA a pour but de rompre cette distance et de permettre un meilleur dialogue structuré. En permettant aux élus locaux et nationaux d'échanger au sein d'un même organe pour préparer les réformes à venir, les spécificités des textes sont connues plus tôt par un plus grand nombre d'élus et la stratégie d'influence peut être menée avant, pendant, après chaque conseil de manière plus efficiente.

4. Une meilleure implication au sein des politiques de représentation de la FAGE

Les élus nationaux ont également une place dédiée au sein de l'équipe nationale de la FAGE aux côtés de son Bureau National. Ils ont des missions de formation des fédérations adhérentes, d'accompagnement des élus, mais également d'expertise technique sur leurs propres sujets d'expertise comme les affaires académiques pour les élus CNESER et les affaires sociales pour les élus CNOUS. Mieux interagir avec ses élus nationaux, c'est également remettre en perspective l'implication de la fédération au sein de la structure qu'est la FAGE.

Que ce soit au travers de la vie du conseil d'administration ou des commissions spécialisées, des échanges continus avec ces élus permettent de mieux appréhender les politiques de représentation de la FAGE qui sont parfois complexes à percevoir dans leur ensemble. Par exemple, les élus CNESER de la FAGE peuvent être amenés à animer les travaux de la Commission Permanente des Affaires Académiques (CPAA), constituée par les fédérations adhérentes à l'organisation. Souvent perçus comme hors de portée pour beaucoup d'élus car trop techniques, les travaux de ces commissions peuvent être rendus plus accessibles en facilitant l'identification des élus nationaux comme des personnes ressources elles-mêmes très accessibles.

Ce travail s'inscrit bien entendu dans une dynamique globale : pour mieux intégrer les élus nationaux au sein de sa fédération, appliquer une de ces mesures de manière isolée sera sans effet. C'est toute l'approche de formation, d'accessibilisation des sujets à enjeux nationaux et d'accompagnement des élus locaux qui doit être pensée en tout temps par cette approche si des résultats doivent être perceptibles.